

vrier mil huit cent cinquante-cinq, en présence de François Devos, tailleur d'habits, et Édouard Mast, sellier, demeurant tous deux à Gand, témoins à ce requis ;

Et lecture faite, ont les comparants signé avec les témoins et le notaire.

Signé Van Duyn, Ferdinand Bauwens, Ch. de Mulder-Lejeune, Benolt Delmotte, A. Deleu, F. Devos, E. Mast, Van Acker, notaire.

N<sup>o</sup> 397. Enregistré à Gand, le seize février 1855, vol. 293, fol. 140 recto, case première; reçu cinq francs neuf centimes pour droit, et un franc cinquante-trois centimes pour additionnels; six rôles sans renvois. Le receveur, signé ROOMAN.

Pour expédition conforme :

Signé VAN ACKER, not.

271. — 29 MAI 1855. — *Loi contenant le budget des dotations pour l'exercice 1856* (1). (Monit. du 30 mai 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dotations est fixé, pour l'exercice 1856, à la somme de trois millions huit cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante et douze francs soixante et quinze centimes (fr. 3,891,872-75), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. MERCIER.

*Budget des dotations pour l'exercice 1856.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
Art. 1 <sup>er</sup> . Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la constitution, par la loi du 28 février 1832) . . . . .	2,751,322 75	»	3,251,322 75
Art. 2. Dotation de l'héritier présomptif du roi (loi du 14 juin 1853). . . . .	500,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>			
Art. 3. Sénat. . . . .	40,000 »	»	40,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>			
Art. 4. Chambre des représentants . . . . .	451,450 »	»	451,450 »
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>COUR DES COMPTES.</b>			
Art. 5. Traitement des membres de la cour. . . . .	50,000 »	»	149,100 »
Art. 6. — du personnel des bureaux. . . . .	81,000 »	»	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses. . . . .	16,900 »	»	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . .	1,200 »	»	
Total du budget des dotations. . . . fr.	3,891,872 75	»	3,891,872 75

(1) Présentation à la chambre des représentants le 1<sup>er</sup> mars 1855. — Rapport par M. de Renesse le 3 mai. — Discussion et adoption le 19, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Gillès le 23 mai. — Discussion le 24 et adoption le 25, à l'unanimité.